



Déclaration de Consignation

www.consignations.caissedesdepots.fr

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° de consignation (si nouvelle consignation) _____

Catégorie _____

Nom : _____

(1) _____
N° de consignation si déjà ouverte

Somme versée (2) : _____
(en chiffres)

M. _____

Date : _____

Nom et adresse (à mentionner très lisiblement dans l'encadré ci-contre)

CODE POSTAL

VILLE OU PAYS

**Qualité de la
partie versante**

A consigné en qualité de _____

Les deniers de _____

**Rayer le cas
échéant la
mention
inutile**

la somme de (en toutes lettres) _____

les valeurs ou titres ci-après (joindre le relevé de portefeuille ou la liste détaillée) _____

en cas de notice jointe, s'y reporter impérativement pour remplir cette partie

Motif de la consignation : _____

Charges (hypothèques, privilèges, nantissements...) oui non

joindre les pièces justificatives

Oppositions (saisies conservatoires, saisies attribution, ATD...) oui non

Liste des bénéficiaires oui non Joindre la liste (en double exemplaire si liste papier)

Modalités de déconsignation : _____

Signature du déposant

Récépissé (3)

attestant de la bonne réception des fonds

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° du récépissé

Cachet :

Signature du représentant
de la Caisse des Dépôts :

Date :

(1) Information à reporter sur cette ligne, par les soins du déposant si une consignation a été précédemment ouverte pour le même dossier.
(2) A remplir par le déposant.
(3) Sous réserve d'encaissement, en cas de paiement par chèque.



www.caissedesdepots.fr

DIRECTION DES
CLIENTELES BANCAIRES

DEPARTEMENT CONSIGNATIONS
ET DÉPÔTS SPECIALISES

Mention d'information en matière de données à caractère personnel

Formulaire de demande de Consignations, de Déconsignations et de Dépôts

Les informations recueillies via le présent formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre à des fins de gestion des consignations et des dépôts spécialisés par la Caisse des Dépôts, sise au 56 rue de Lille 75007 Paris.

Consultez notre notice d'information dédiée « *Notice d'information sur la protection des données personnelles Consignation, Dépôts spécialisés et fonds en déshérence* » [prévoir un lien profond], avant tout envoi de formulaire, afin de découvrir comment nous traitons vos données personnelles.

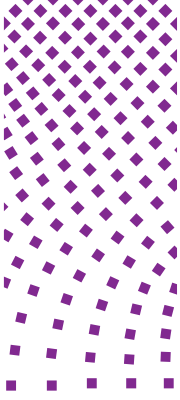
Vos données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'une consignation pourront être conservées pendant une durée maximale de 70 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance.

S'agissant des données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'un dépôt, elles pourront être conservées pendant une durée maximale de 88 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données erronées vous concernant et, dans les cas prévus par la réglementation, d'opposition, de suppression de certaines de vos données, d'en faire limiter l'usage ou de solliciter leur portabilité en vue de leur transmission à un tiers mais également de définir le sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à l'adresse suivante ; Caisse des Dépôts et consignations – Données Personnelles - Etablissement de Bordeaux – 5 rue du Vergne – 33059 BORDEAUX CEDEX ou par mail à l'adresse mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr et d'y joindre, le cas échéant, toute pièce permettant de justifier votre identité et votre demande.

Pour toute information complémentaire ou difficulté relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à dpo@caissedesdepots.fr. En cas de difficulté non résolue, vous pouvez saisir la CNIL.



GROUPE



PIÈCES À FOURNIR

POUR LA CONSIGNATION

GARANTIE FINANCIÈRE POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

▪ Par l'exploitant

- La déclaration de consignation dûment remplie et signée ;
- Le formulaire de demande d'agrément auprès du Ministère de la Transition écologique ;
- L'extrait KBIS (daté de moins de trois mois) de la personne morale accompagné d'un justificatif de la qualité à agir du demandeur s'il n'est pas mentionné sur l'extrait de KBIS (ex : délégation de pouvoir) ;
- La pièce d'identité (recto/verso) en cours de validité du déposant ;
- Le formulaire de transmission du RIB complété.

▪ Par le garant

- La déclaration de consignation dûment remplie et signée ;
- Le formulaire de demande d'agrément auprès du Ministère de la Transition écologique ;
- La copie de l'acte d'engagement à première demande consenti par le garant à l'exploitant ;
- Les justificatifs de ses qualités et pouvoirs si le déposant agit au nom et pour le compte d'une personne morale (ex : délégation de pouvoirs) ;
- La pièce d'identité (recto/verso) en cours de validité du déposant ;
- L'extrait KBIS (daté de moins de trois mois) de la personne morale accompagné d'un justificatif de la qualité à agir du demandeur s'il n'est pas mentionné sur l'extrait de KBIS (ex : délégation de pouvoir) ;
- Le formulaire de transmission du RIB complété.



POUR LA DÉCONSIGNATION

GARANTIE FINANCIÈRE POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- **En cas de mise en jeu de la garantie**

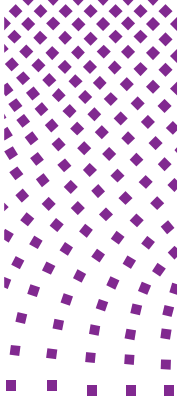
- Les fonds sont déconsignés par le Ministère de la Transition Ecologique sur production de l'arrêté prévoyant la déconsignation totale ou partielle de la garantie financière et précisant le nom du ou des bénéficiaires des fonds, ainsi que leur relevé d'identité bancaire (RIB) et tout document visant à justifier de leur identité et de leur qualité.

- **En l'absence de mise en jeu de la garantie**

- Une demande de déconsignation sur papier libre et par courrier simple ;
- L'arrêté du ministère de la Transition écologique mettant fin totalement ou partiellement à la garantie de l'exploitant ou du garant et autorisant la déconsignation totale ou partielle des fonds au profit l'éco-organisme ou du garant ;
- La pièce d'identité (recto/verso) en cours de validité du demandeur ;
- L'extrait KBIS (daté de moins de trois mois) de la personne morale accompagné d'un justificatif de la qualité à agir du demandeur s'il n'est pas mentionné sur l'extrait de KBIS (ex : délégation de pouvoir) ;
- Le relevé d'identité bancaire (RIB) de l'éco-organisme ou du garant selon l'auteur de la consignation.

- **En cas de substitution de garantie**

- La déconsignation sera effectuée sur production d'un courrier Ministère de la Transition écologique prenant acte de la substitution partielle ou totale de la garantie.



TRANSMISSION DU RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (BIC / IBAN)

GROUPE



Votre dossier de consignation sera finalisé, une fois votre paiement par virement effectué.

Pour recevoir nos coordonnées bancaires :

(cochez la case de votre choix)

par mail ? : _____@

_____.

ou

par courrier postal ? :

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Commune :